

## CONSEIL MUNICIPAL RESUME DE SÉANCE

Séance du 15 Octobre 2021 à 20 heures 30 minutes

### ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- TRAVAUX
- BOIS ET FORÊT
- PLUi-H
- EPCI
- DIVERS

Étaient présents : Tous les conseillers.

Monsieur MARCHAL Brice est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 Août 2021 est lu et adopté.

### COMPTABILITÉ :

#### 1- Trésorerie au 15/10/2021 :

Compte de trésorerie	Factures mandatées (attente de versement)	Factures reçues non mandatées	Solde positif réel
202.430,49€	6.315,81€	19.740,79€	176.373,89€

2- Remboursement assurance sinistre Orage du 21/05/2021, automate télégestion d'eau :

Montant TTC CHEQUE N°1	Montant TTC CHEQUE N°2
278,29€	306,10€

3- Projets communaux et subventions :

- Église phase 2 – remplacement du paratonnerre, réfection de la charpente et de la couverture du clocher :

État des subventions :

Montant travaux HT	Montant travaux TTC	Subvention accordée	Montant accordé
74.104,25	88.925,10	DETR (40%)	29641,7

L'Assemblée s'interroge sur le vaste projet église, qui entraîne des financements très importants.

Projet de réunion concernant les futurs travaux.

- Éclairage public – remplacement des éclairages Mercure en Leds :

A. Analyse des offres :

L'analyse des offres a été effectuée par le Conseil Municipal.

Offres reçues :

- Entreprise CITEOS : devis d'un montant de 45.002,00 € H.T. soit 54.002,00 TTC
- Entreprise Martini : devis d'un montant de 37.099,00 € soit 44.518,00 € TTC.

B. Choix de l'entreprise retenue :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir l'entreprise Martini.

Montant du marché : 37.099,00 € H.T (soit 44.518,00 € TTC).

État des subventions :

Montant travaux HT	Montant travaux TTC	Subvention accordée	Montant accordé
37.099,00	44.518,00	DSIL (30 %)	11.130,00
		Fonds de relance (30 %)	11.130,00
<b>Subvention totale accordée</b>			<b>22.260,00</b>

Le SDE 54 (Syndicat Départemental d'Électricité de Meurthe et Moselle) sera sollicité après facturation pour obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 10% du montant hors taxes des travaux (jusqu'à 3.709,90 €) ainsi que Terres de Lorraine pour ce qui est du versement des Certificat d'Économie d'Énergie (CEE).

- Remplacement des fenêtres de la Mairie et de la salle communale :

L'Assemblée souhaite réaliser ce projet, notamment avant la réalisation des travaux de l'appartement au-dessus de la Mairie.

Une réunion de travail est à programmer pour l'analyse des devis et ensuite présentation sera faite au conseil pour décision (choix de l'entreprise et décision d'autofinancement ou financement par une banque).

- Appartement au-dessus de la Mairie :

Devis de l'entreprise Dehlinger Rénovation pour un montant de 30.590,70 € H.T (soit 33.649,77 € TTC) (rénovation complète hors remplacement des fenêtres).

D'autres devis sont en attente de réception.

Des demandes de subventions seront envoyées lorsque les dépôts seront possibles (entre décembre 2021 et février 2022 pour la DSIL ou la DETR).

L'Assemblée s'interroge sur la possibilité d'autofinancer ce projet et décide d'attendre la réalisation du projet d'éclairage public avant de lancer l'opération.

- Défense incendie côté lotissement :

L'Assemblée décide d'autofinancer le projet de mise en place d'une citerne souple lorsque les travaux d'assainissement seront réalisés (dans environ 2 ans).

Possibilité de l'installer en lieu et place de l'actuelle station d'épuration.

Pour obtenir la subvention du Conseil Départemental « soutien aux communes fragiles », les travaux doivent être terminés avant juin 2023.

N'étant pas sûr que les travaux de la nouvelle station d'épuration sur le village soient terminés à cette date, le Conseil Municipal demande à réaffecter cette subvention de 9.000 € à l'unique projet de renforcement des canalisations en vue de la mise aux normes de la défense incendie côté Gibeauaix (montant H.T des travaux : 14.900,20 €).

État des subventions :

Montant travaux HT	Montant travaux TTC	Subvention accordée	Montant accordé
13.000,00	15.600,00	DETR (40 %)	5.200,00
		CD 54 communes fragiles	4.192,50
<b>Subvention totale accordée</b>			<b>9.392,50,00</b>

• Défense incendie côté Gibeauveix :

Le devis de l'entreprise Muller a été signé.  
Les travaux commenceront sur le mois de Novembre 2021.

Le Conseil décide d'autofinancer ce projet.

État des subventions :

Montant travaux HT	Montant travaux TTC	Subvention accordée	Montant accordé
14.900,20	17.880,24	CD 54 communes fragiles	4.805,31
<b>Subvention totale accordée</b>			<b>4.805,31</b>

• Diagnostic assainissement réalisé par l'EPCI en 2017 :

La facture du diagnostic réalisé par la Communauté de Communes de Colombey en 2017 d'un montant de 13.370,22 € est parvenue en Mairie.

L'EPCI conseillait à la Commune de faire un emprunt pour payer cette facture, la Perception, quant à elle, conseille d'autofinancer.

Le Conseil Municipal décide de payer cette facture dès maintenant par autofinancement.

**TRAVAUX :**

- Les travaux de mise aux normes de la défense incendie du côté Gibeauveix commenceront vers novembre 2021 et seront réalisés par l'entreprise MULLER Dominique.
- Divers petits travaux ont également été demandés à M. MULLER Dominique (avaloirs, ...).

- Gestion de l'eau :

- Devis IP France : remplacement de l'automate de télégestion de l'eau à la station de pompage et la mise en place d'une chloration automatique de l'eau pour un montant de 5.302,00 € (dont 1.910,00 € H.T. pour le remplacement de l'automate).
- Devis Thieulin uniquement pour le remplacement de l'automate de télégestion de l'eau pour une somme de 3.179,88 € H.T. (soit 3.815,86 € TTC).

Validation du devis IP France.

- Réflexion du Conseil Municipal sur la dégradation grandissante des chemins communaux.

Suite à une précédente discussion avec les adjoints, des devis seront demandés aux entreprises qui seront sur place lors de la réalisation du projet de station d'épuration. L'entreprise Colas qui a été sollicitée il y a quelques mois n'a pas encore répondu.

- L'entreprise Circet vient établir sur place la semaine prochaine le devis concernant la dépose de l'antenne de télédistribution.

Proposition du conseil suite à cette information : Elaborer un sondage sur la commune afin de connaître le nombre de foyers encore raccordés à l'antenne de télédistribution et de donner une date limite pour quitter ce moyen de réception.

- Le jeu Fripounette au terrain de jeux est à nouveau fermé pour cause de dégradations d'une plaque. Un devis sera demandé pour remplacement.
- Devis de l'entreprise Mefran pour le remplacement des assises de la balançoire pour un montant de 370,00 € H.T (soit 444 € TTC).

Il est rappelé par l'entreprise MEFRAN que la Commune doit s'assurer que les fixations sont bien adaptables à la balançoire existante (Mefran n'étant pas le fournisseur officiel), sinon aucun service après-vente ne sera ouvert.

Note est prise que les travaux de mises aux normes seront réalisés par les élus conformément aux données techniques appliquées à la pose du jeu.

Acceptation du devis.

- Devis de l'entreprise Qualiconsult pour la réalisation d'un Diagnostic Amiante (Dossier Technique Amiante), pour un montant de 930 € H.T. (soit 1.116,00 € TTC).

Ce diagnostic a été réalisé dans les années 2010, mais les normes ayant été modifiées, il est donc nécessaire de le faire à nouveau. De plus, nous avons été interpellés par l'inspecteur académique venu visiter l'école des possibles et nous demandant précisément le certificat.

Possibilité de consulter une autre entreprise.

Décision reportée à un prochain Conseil Municipal.

- Qualiconsult : Devis en cours de réalisation par l'entreprise pour effectuer les contrôles électriques obligatoires annuellement dans tous les bâtiments communaux.

- Achat d'une débroussailleuse – coupe-fil (besoin de matériel plus maniable pour l'employé communal) : Devis de l'entreprise Lormat pour un montant de 684,80 € H.T. (soit 824,16 € TTC).

- DITAM (Direction Territoriale Adjointe à l'Aménagement) - pièces envoyées avant la réunion à l'ensemble du conseil pour réflexion - :

Rencontre avec M. Brunner suite à la demande du Conseil Municipal au sujet de la sécurité dans le village.

Interrogation de l'Assemblée sur les éventuelles questions qui pourraient émaner du compte-rendu de cet entretien.

- Mise en place de cédez-le-passage dans toute la traversée de village :

Le Conseil Municipal s'étonne de ne pas pouvoir modifier le caractère prioritaire donné à la rue de la Chaussée (celle-ci devant rester prioritaire, le contrôle de légalité de la Sous-Préfecture refuse ces modifications) et demande à Mme le Maire de forcer la demande de mise en place de cédez-le-passage à différentes rues du village (voie de Toul, Grande rue...).

Proposition de se rapprocher de MMD54 pour obtenir des conseils en la matière.

- Réfection du Pont du Grand Lavoir :

La DITAM recherche les limites communales et départementales de ce pont, classé en gravité 4/5. Cette gravité paraît très urgente, mais cela signifie que des réparations devront être prévues dans les 5 à 10 années à venir.

Pour ce qui est de la partie communale restant à la charge de la Commune, la DITAM nous conseille de nous rapprocher des service MMD54 pour évaluer l'importance des travaux à réaliser.

- Panneau de sortie de village vers Vannes-le-Châtel :

Lors d'un précédent conseil, l'Assemblée a émis la demande de changer l'emplacement du panneau de sortie de village vers Vannes-le-Châtel, le panneau étant installé avant le lotissement.

Informations de M. Brunner : Ce panneau de sortie de village est en principe installé au nu du dernier bâtiment (dans notre cas, maison FRANZETTI Angelo), et une dérogation est possible 50 m après ce dernier bâtiment.

Les maisons du lotissement ne sont pas considérées comme les dernières maisons, car la rue des Jadinis est une contre-voie.

Ainsi, il est possible de déplacer le panneau 50m au-dessus du nu de la maison Franzetti.

Le Conseil s'engage de vérifier les données et de reporter la décision à un prochain conseil municipal.

- Compte-rendu de la dernière réunion assainissement avec les services de la Communauté de Communes de Colombey-les-Belles.

Questionnement sur les surcoûts éventuels.

Renseignements seront pris prochainement auprès des services compétents.

## **BOIS ET FORÊT :**

- Coupes 12 et 13 : Il a été demandé aux exploitants de bien vouloir rentrer leur bois stéré avant la date butoir du 31/10/2021. Tout ce qui n'est pas sorti du bois entrera ensuite en fonds de coupe.

L'ONF fera l'estimation du volume pour une future mise en vente.

- Coupe 46 : proposée par l'ONF en affouage pour l'année 2021/2022 (parcelle devant être aérée, urgence de couper les arbres marqués).

Position des Adjoints : ils préfèrent terminer les coupes 19 et 20 commencées la saison précédente.

Dans le cas de refus d'exploiter la parcelle 46 cette année, il faut penser à mettre en vente ces arbres qui ne pourront attendre plus longtemps.

L'agent ONF propose de se rendre sur place la semaine prochaine pour une vérification demandée par le Maire.

Proposition du conseil de continuer l'exploitation des parcelles 19 et 20, car d'après lui, la parcelle 46 est plus difficile d'accès et contient beaucoup de petits arbres.

- Coupes 49 (captage), 52 et 53 (Vassimones) dont les arbres ont été de nouveau marqués (peinture antérieurement effacée) : le conseil est d'accord sur le principe de la mise en vente de ces sapins.

- Coupes 37, 47 et 48 (bois sur les Lavières) : les têtes de grumes (environ 430 m<sup>3</sup>) avaient été antérieurement mises en vente à l'entreprise qui avait débardé le bois, et pour des raisons inconnues, cette vente ne s'est pas faite.

Comme proposé par l'agent ONF, le Conseil Municipal décide de remettre en vente cette quantité de bois.

- Coupe 24 et 25 : Il semblerait que beaucoup de bois reste. L'agent ONF va évaluer. Possibilité de passer ce bois en fonds de coupe.

## **EPCI :**

### **1. Fonds de concours 2021 :**

L'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements dans le cadre de fonds de concours pouvant être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordant du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

Équipement concerné	Nature de la dépense	Charge nette Commune TTC	50 % Charge nette TTC	Fonds de concours 2021 sollicité
Ordinateur portable Mairie	Ordinateur portable Mairie + Serveur	3.552,00 €	1.776,00 €	
Défibrillateurs	Défibrillateurs	3.140,52 €	1.570,26 €	
Vitrines Mairie + Église	Panneau affichage	498,00 €	249,00 €	
Terrain de jeux	Achat pièces détachées	5.812,85 €	2.906,43 €	
Terrain de jeux	Remplacement des pièces main d'œuvre	4.627,20 €	2.313,60 €	
Cheminée ancienne chaufferie Église	Dépose (amiante)	4.764,00 €	2.382,00 €	
Antenne communale	Remplacement amplificateurs	768,00 €	384,00 €	
Totaux		23.162,57 €	11.581,29 €	11.457 €

Dans ce cadre, la Commune d'Uruffe entend solliciter la Communauté de Communes pour le versement du fonds de concours de 11.457,00 € pour l'exercice 2021.

## 2. Cartes d'accès déchetterie Allain :

Un nouveau dispositif de contrôle d'accès va être installé à la déchetterie d'ALLAIN dans les semaines à venir.

Il sera désormais nécessaire, pour les usagers, particuliers ou professionnels, de disposer d'un badge pour rentrer sur ce site.

L'accès par badge sera effectif à partir du Lundi 6 Décembre 2021. Une période de tolérance d'environ un mois sera toutefois appliquée.

De nouvelles dispositions destinées à réguler les apports seront par ailleurs appliqués avec une limitation à 20 passages par an pour les particuliers. Le dépôt sera limité à 5m<sup>3</sup> par passage.

La déchetterie sera fermée pour travaux aux dates suivantes : du lundi 18 au vendredi 22 octobre (réouverture le samedi 23 octobre) et le lundi 8 novembre 2021.

Les habitants d'URUFFE devront se rendre à la Mairie de Vannes-le-Châtel :

- le Mardi 30 novembre de 14h à 19h ;
- le Vendredi 03 décembre de 10h à 13h et de 14h à 17h
- et le Samedi 04 décembre de 9h à 12h.

Munis des documents suivants :

- justificatif de domicile
- carte d'identité
- taxe d'habitation.

### 3. Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme de l'Habitat (PLUi-H) :

Rappel Important : le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme de l'Habitat (PLUi-H) doit faire l'objet de modifications ces prochains mois. Ainsi, la Communauté de Communes demande à faire remonter les différents points qui posent problèmes ou questionnements.

L'ensemble du conseil déplore le nuancier à respecter, celui-ci étant très restrictif.

Lors de la dernière formation aux secrétaires de Mairie, il a été demandé de formuler des avis défavorables aux demandes de travaux ne respectant pas le nuancier.

Proposition aux élus de se réunir le mardi 19 Octobre 2021 à 18h00 pour travailler sur ce dossier.

#### **SUBVENTIONS :**

- Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un tarif de 55 € pour l'année 2021.

#### **DIVERS :**

- Réflexion pour l'amélioration de la vie de notre jeunesse au sein du village :

Compte-rendu de l'entretien du 04/09/2021 avec les jeunes du village présenté par M. BICHET Cyril :

- 5 jeunes étaient présents sur 56 enfants invités personnellement.

Suite à cette réunion, présentation au Conseil de plusieurs devis selon les projets proposés :

- un devis de City-Stade en kit à monter soi-même : 23.868,90 € H.T. (plateforme en enrobé 9.698,00 € H.T. ; city stade 14.170,90 € H.T.)
- un devis de l'entreprise Husson, spécialisée dans les aires de jeux pour collectivité pour un l'installation d'un city stade : 55.575,64 € H.T
- un devis de l'entreprise Husson pour l'installation d'un skate-park : 24.089,00 € H.T.

- L'Assemblée s'interroge sur qui doit entretenir le ruisseau.

Réponse : Depuis la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Eaux, Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par la Communauté de Commune, cette dernière est chargée d'en assurer l'entretien.

En contrepartie, la taxe GEMAPI (dont le montant reste à définir précisément) a été votée lors de la dernière réunion de conseil communautaire. La répartition du produit se fera sur les taxes de la fiscalité directe (Taxe foncière bâtie (TFB), Taxe foncière non bâtie (TFNB), Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)).

- Informations :

- Réalisation de votre part d'affouage par la Fabrique (Entreprise à But d'Emploi) qui propose du bois façonné et livré grâce à « l'Affouage Solidaire » :
  - part d'affouage communal à 6,60 € le stère + façonnage à 25 € le stère (seuil de revenus ANAH)

- ou part d'affouage communal à 6,60 € le stère + façonnage à 35 € le stère pour les autres ménages

Affichage en Mairie pour plus d'informations.

- Décès de M. POTIER Noël (Fils du Chil). L'Assemblée adresse toutes ses condoléances à la famille.

- Présence de rats dans plusieurs rues du village.

Rappel : La Mairie fournit gratuitement des produits de dératisation aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Le Conseil Municipal demande la possibilité de regarder pour l'achat d'autres types de méthodes de dératisation.

- Terres de lorraine : actualisation de son projet territoire pour la période 2022-2027. Soirée de lancement le lundi 8 Novembre 2021 de 18h00 à 21h00 à la salle polyvalente sur les thèmes suivants : les moteurs de développement de l'économie locale, les jeunes et la forêt.

- Le Repas des anciens aura lieu le 7 novembre 2021 dans la salle du Café.

Le service sera assuré par le Restaurant L'eau à la Bouche (M. et Mme ZIMMERMANN Tony).

- Le défibrillateur de la baraque de chasse a été remis aux chasseurs pour la période de chasse.

• Circulation de l'information du village :

Plusieurs personnes suggèrent l'installation de panneaux d'informations aux 4 coins du village (et la suppression du papier), arguant le fait que cela permettrait aux habitants de se retrouver.

Beaucoup d'habitants demandent à ne plus avoir de papier dans les boîtes aux lettres. Ainsi le Conseil s'interroge s'il ne serait pas plus judicieux d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant « intramuros » signifiant que l'on opte pour l'information de manière dématérialisée.

• Commission « propreté du village » réunie le lundi 6 Septembre 2021 :

La commission a établi une liste des différents nettoyages et entretiens à effectuer par la Commune pour les parties qui lui sont propres et suite à y donner.

Elle réfléchit également à une démarche à mener avec les habitants pour élaborer un projet visant à améliorer l'image de notre cadre de vie.

L'Assemblée se questionne sur un lieu de stockage du matériel communal parmi ses divers bâtiments.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 01h15 mn.